



# DEMANDE D'ADMISSION 2018 / 2019

Melun, le / /

N° de licence :  
Somme payée :  
Mode de règlement :  
Nom sur le chèque :  
Echéancier :

Nom :	Prénom :
Né(e) le : / /	à : Nationalité :
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Profession :	
Etablissement scolaire ou Universitaire :	
Tel domicile :	Tel portable :
@ mail personnel :	
⇒ Pour les mineurs :	
@ mail des parents :	
Profession du père :	Profession de la mère :
Comment avez-vous connu l'aviron et le Cercle Nautique de Melun :	
Porteur d'un handicap :	

## Personne à contacter en cas d'urgence :

Nom et prénom :

Adresse :

Code postal :

@ mail :

Ville :

Tel n° 1 :

Tel n° 2 :

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur. Je déclare savoir nager.

J'autorise les accompagnateurs et responsables du club à faire pratiquer, en cas d'urgence, une intervention médicale ou chirurgicale en cas de nécessité.

Je suis informé que je suis assuré pour les activités organisées par le Cercle Nautique de Melun et que je peux contracter une assurance complémentaire individuelle accident.

Signature

Signature du responsable légal pour les mineurs

- *L'inscription ne sera effective et le début des activités autorisé qu'après réception :*
  1. *du règlement de la cotisation*
  2. *Nouvel adhérent (1<sup>ère</sup> licence) : certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'aviron et d'autorisation à la pratique en compétition (sauf loisirs)*  
*Renouvellement de licence : répondre au questionnaire « QS-SPORT » (CERFA N°15699\*01) + fournir l'attestation de réponses négatives au questionnaire. Si réponse positive, certificat médical comme ci-dessus.*
  3. *d'une photographie d'identité*
- *Ces documents sont obligatoires pour établir la licence et souscrire l'assurance*
- *Le Conseil d'Administration se réserve le droit de refuser une admission (article 6 des statuts)*

## FICHE INSCRIPTION Saison 2018 / 2019

### MONTANT DES COTISATIONS

La cotisation annuelle inclut la licence-assurance souscrite auprès de la FFA et de la MAIF

- |                     |           |                         |          |
|---------------------|-----------|-------------------------|----------|
| ○ JEUNES            | J11 à J14 | Né(e)s de 2005 à 2008   | 150,00 € |
| ○ JUNIORS           | J15 à J16 | Né(e)s en 2003 et 2004  | 302,00 € |
| ○ JUNIORS           | J17 à J18 | Né(e)s en 2001 et 2002  | 338,00 € |
| ○ UNIVERSITAIRES    |           |                         | 338,00 € |
| ○ SENIORS           |           | Né(e)s à partir de 2000 | 398,00 € |
| ○ LOISIRS           |           | Né(e)s à partir de 2000 | 398,00 € |
| ○ AVIFIT            |           | Né(e)s à partir de 2002 | 150,00 € |
| ○ Droit de mutation |           |                         | 20,00 €  |
- RÉDUCTION DE 40 % HORS LICENCE pour tous les membres d'une même famille habitant à la même adresse sur la cotisation la plus faible (sauf sur cotisations Ecole d'aviron et AVIFIT)
  - Droit D'ENTRÉE pour tout nouvel ADHÉRENT : 50,00 € (sauf habitants de Melun)

La totalité de l'inscription (cotisation + droit d'entrée) se règle en une seule fois  
Possibilité d'échelonnement en remettant plusieurs chèques selon calendrier à convenir

### VETEMENTS :

- Combinaison (facultative, mais obligatoire pour la compétition) : 50,00 €
- Autres vêtements (gilet technique, casquette, polo, ...) : se renseigner au secrétariat

### HORAIRES :

- Ecole d'aviron pour les jeunes J11 à J14 :
  - Mercredi et samedi : 13 h 30 à 15 h 15
- Juniors (J15 à J18) :
  - Mercredi et samedi : 15 h à 17 h 30
  - Dimanche : 9 h 30 à 12 h
  - Mardi ou jeudi ou vendredi en fin d'après-midi / début de soirée selon planning établi par les entraîneurs
- Groupe loisirs et Juniors J17 / J18 sauf groupe compétition :
  - Samedi matin : horaires précisés au moment de l'inscription
  - Dimanche matin : horaires précisés au moment de l'inscription
  - Mercredi : 18 h à 20 h (indoor l'hiver et bateau l'été)
  - Jeudi et vendredi (été) : 18 h à 20 h
- AVIFIT :
  - Mardi 18 h 30 / 19 h 30 et Jeudi 12 h 30 / 13 h 30

### IMPORTANT :

- L'adhésion est définitive : il ne sera effectué aucun remboursement
- En cas de manquement aux règles de sécurité ou au règlement intérieur du club, le Conseil d'Administration peut procéder à l'exclusion du contrevenant (article 7 des statuts)

### Droits à l'image :

*Il est rappelé que toutes les images prises lors des régates ou au club ne pourront être utilisées, à défaut d'autorisation du Conseil d'Administration, qu'à des fins strictement personnelles et non commerciales. Toute personne assistant à une régata ou une manifestation du club consent à accorder gratuitement au Cercle Nautique de Melun le droit d'utiliser, directement ou indirectement, son image sur tout support et par tous les moyens en relation avec la vie du Cercle pour la promotion du Cercle et de ses partenaires et ce pour le monde entier et pour la durée légale de protection des droits d'auteur relative à ces supports et moyens.*